

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 16 OCTOBRE 2007 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- FRANÇOISE AUCLAIR, Municipalité de Lac-Frontière
- THÉRÈSE MERCIER, Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- LÉANDRE CÔTÉ, représentant de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- ALAIN FORTIER, Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE FORTIN, représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- STEVE GUIMONT, représentant de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- LOUIS LACHANCE, Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- NORBERT MORIN, Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame Nancy Labrecque, directrice générale, Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement, et Madame Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

EST ABSENT : Un représentant de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

**2007-10-01**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 16 octobre 2007 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 11 septembre 2007
4. RENCONTRE
  - 4.1. Rencontre avec Mme Denise Banville, d.g. de la Fondation de l'UQAR (20 minutes)
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Poste de la SQ
    - 5.1.1 Fermeture du projet - Suivi
  - 5.2 Programme d'aide aux municipalités mono-industrielles
    - 5.2.1 Adoption du Plan de diversification (incluant la Politique d'investissement)
  - 5.3 Locaux - Suivi
  - 5.4 Gestion des boues de fosses septiques
  - 5.5 Téléphonie cellulaire
  - 5.6 Chemin de fer Québec Central
  - 5.7 Budget 2008

- 5.7.1 Horaire de travail
- 5.7.2 Comité de travail
- 5.7.3 Périmètre comptable (Rapport financier 2007)
- 5.8 Ressources humaines
- 5.9 Radio de la région
- 5.10 Internet haute vitesse
  - 5.10.1 Phase 1
  - 5.10.2 Phase 3
- 5.11 Éducation de niveau secondaire et collégial
- 5.12 Pacte rural : Dépôt d'un projet dans le cadre des laboratoires ruraux
- 5.13 Réorganisation du Poste autoroutier de Chaudière-Appalaches
- 5.14 Sécurité incendie
  - 5.14.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
  - 5.14.2 Entente uniformisée relativement à la facturation des entraides
- 5.15 Constats d'infraction de fausses alarmes intrusion
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Modification du RCI sur les zones inondables et la protection des berges et du littoral
    - 6.1.1 Introduction d'une carte de généralisation à Montmagny, de nouvelles cotes d'inondations ainsi que pour intégrer certains éléments de la nouvelle politique gouvernementale sur la protection des berges, du littoral et des plaines inondables
  - 6.2 Pacte rural II
  - 6.3 Conformité - Modification de règlements d'urbanisation
  - 6.4 Engagement d'une ressource temporaire pour l'aide au schéma d'aménagement et au suivi du Pacte rural
  - 6.5 CPTAQ
  - 6.6 Village-Relais - Saint-Paul-de-Montminy - Route touristique des Parcs
  - 6.7 Gazoduc TQM
  - 6.8 Route des Chutes
  - 6.9 Transport collectif
  - 6.10 Règlement d'urbanisme
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 CRÉ – Projet de création de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
  - 7.2 Palais de justice (réhabilitation de la prison)
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes de septembre 2007
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 9 octobre 2007
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Lettre député
  - 10.2 Régie des matières résiduelles (Réunion)
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
SESSION DU 11 SEPTEMBRE 2007**

**2007-10-02**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY  
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal du 11 septembre 2007 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**4. RENCONTRE**

**4.1 RENCONTRE AVEC MME DENISE BANVILLE, D.G. DE LA FONDATION DE L'UQAR ET M. ROBERT PARÉ, DE L'UQAR – CAMPUS DE LÉVIS**

Rencontre d'information sur la campagne de financement majeure actuellement en cours pour soutenir les études universitaires en Chaudière-Appalaches. On vise un objectif total de financement de 11M \$. Pour le monde municipal, on demande aux municipalités une contribution de 1 \$ par citoyen pendant cinq ans et la fondation s'engage à s'assurer que les étudiants de la MRC soient les bénéficiaires des sommes octroyées par les municipalités, par territoire de MRC.

**5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

**5.1 POSTE DE LA SQ**

**5.1.1 FERMETURE DU PROJET - SUIVI**

Le projet a été fermé avec la SIQ pour la facturation du paiement comptant et du loyer. Les ententes officielles devraient être reçues sous peu.

Pour les honoraires professionnels en architecture, il y a eu discussions avec la firme dans le but de fermer le dossier.

CONSIDÉRANT le montant des honoraires allégés par la firme pour la réalisation du projet de construction du poste de la SQ;

**2007-10-03**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil des maires de la MRC de Montmagny autorise un montant maximum de 20 000 \$, plus les taxes, pour fermer définitivement le dossier selon les items A, B et C précisés dans la lettre du 8 mai 2007.

**ADOPTÉ**

**5.2 PROGRAMME D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONO-INDUSTRIELLES**

**5.2.1 ADOPTION DU PLAN DE DIVERSIFICATION (INCLUANT LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT)**

**2007-10-04**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet de Plan de diversification soumis, lequel inclus également la Politique d'investissement, par le comité mandaté à cette fin soit accepté par le Conseil de la MRC de Montmagny et adopté comme plan de travail.

**ADOPTÉ**

**5.3 LOCAUX - SUIVI**

Le comité mandaté à cette fin se réunira le mercredi 17 octobre prochain avec les représentants de la compagnie Active Média pour discuter des propositions déposées concernant le bâtiment D (bâtiment en pierres de quatre étages du côté ouest).

## 5.4 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Un document de travail présentant un horizon de deux ans pour les travaux de vidange a été élaboré afin de déterminer la rentabilité ou non de ce service considérant que la MRC de Montmagny n'avait aucun historique de vidange de départ. Actuellement, le taux de vidange se situe à environ 70 % et on s'attend à un pourcentage en deçà de 83 %, ce qui devrait assurer le respect budgétaire du service mis en place.

## 5.5 TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Une demande a été acheminée à la Ministre Normandeau afin qu'un représentant de la MRC de Montmagny puisse siéger sur le groupe de travail « Téléphonie cellulaire » et un accusé de réception a été reçu. Le bureau régional du MAMR nous informe qu'il a donné un avis favorable à la Ministre relativement à notre demande. Alors, nous sommes dans l'attente d'une confirmation de la Ministre sur la constitution du comité de travail.

## 5.6 CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

Un projet de plan de travail a été soumis à la CRÉ et par la suite au ministère des Transports comme plan d'étude proposé.

La CRÉ fera une demande de subvention (environ 50 %) auprès du MTQ relativement à l'embauche d'un consultant (pour la partie technique de l'étude). La CRÉ propose une contribution à raison de 40 % pour sa part et à 20 % pour chacune des MRC concernées. Il reste à établir le calendrier de travail et à estimer le budget nécessaire pour la partie du mandat à un consultant externe pour la partie très technique du dossier.

## 5.7 BUDGET 2008

### 5.7.1 HORAIRE DE TRAVAIL

Un calendrier de travail a été déposé au Conseil des maires en vue de l'adoption du budget 2008.

### 5.7.2 COMITÉ DE TRAVAIL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR: M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Comité de travail pour le budget 2008 soit composé des personnes suivantes :

- M. Marcel Catellier
- M. Rosario Bossé
- M. Jean-Guy Desrosiers
- M. Émile Tanguay

**ADOPTÉ**

### 5.7.3 PÉRIMÈTRE COMPTABLE (RAPPORT FINANCIER 2007)

En principe, pour le rapport financier 2007, selon les informations en provenance du ministère des Affaires municipales, la MRC devrait présenter des états financiers consolidés en intégrant les résultats du CLD.

2007-10-05

Cependant, on constate des positions différentes par rapport à cette nouvelle obligation... et on peut certainement anticiper une hausse des frais de vérifications pour cette consolidation. On s'interroge surtout sur la responsabilité de la MRC par rapport aux organisations liées que les MRC intégreront au niveau comptable au sein de leur organisation. On anticipe que cette exigence va servir seulement le gouvernement puisque la plupart des MRC reconnaît que les élus vont continuer à demander d'obtenir des états financiers parallèles pour connaître les résultats réels de leur MRC.

Il y aura le Colloque des directeurs généraux de MRC qui se tiendra les 24, 25 et 26 octobre prochains et ce sujet sera à l'ordre du jour pour fins de discussion.

À SUIVRE.

## **5.8 RESSOURCES HUMAINES**

Une demande des employés a été déposée relativement à certaines dispositions contenues à la Politique de gestion des ressources humaines. Le comité du budget fera l'étude de cette demande lors de la réunion du 6 novembre prochain pour recommandation au conseil lors de la session du 13 novembre prochain.

## **5.9 RADIO DE LA RÉGION**

- CONSIDÉRANT le document de travail préparé par la Chambre de commerce de Montmagny suite au mandat convenu concernant les attentes du milieu par rapport à la radio régionale;
- CONSIDÉRANT le travail effectué par Communications régionales de Montmagny et les commentaires apportés par la MRC de Montmagny au document de travail;

**2007-10-06**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny est en accord avec le mémoire soumis et mandate la Chambre de Commerce pour entreprendre les démarches nécessaires pour soumettre les revendications du milieu auprès du CRTC.

**ADOPTÉ**

## **5.10 INTERNET HAUTE VITESSE**

### **5.10.1 PHASE 1**

TELUS devrait nous confirmer d'une journée à l'autre l'enregistrement des droits (incluant l'utilisation des fibres mortes). Nous pourrions alors fermer le projet auprès de Villages branchés (puisque le dossier de la demande de subvention a été expédié en novembre 2006).

### **5.10.2 PHASE 3**

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a rencontré TELUS pour obtenir le coût en vue de la desserte du Rang Saint-Joseph pour l'accès à Internet haute vitesse;

- CONSIDÉRANT que TELUS nous a informé que, compte tenu de nouveaux standards de développement de la maison-mère, le projet ne peut être réalisé avec les moyens mis de l'avant dans le projet « PHASE 2 » et que les coûts estimés sont de l'ordre de 250 000 \$;
- CONSIDÉRANT que les nouveaux standards imposés font en sorte que le projet est devenu irréalisable et qu'il est très loin des réalités des municipalités rurales;

**2007-10-07**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER  
 APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** l'on demande à TELUS de réviser sa position et de faire en sorte de proposer des solutions réalistes qui tiennent compte des réalités des milieux ruraux compte tenu que l'on considère que la « PHASE 2 » développée pour le milieu a répondu aux besoins de celui-ci, à un coût accessible et surtout réaliste.

**ADOPTÉ**

### **5.11 ÉDUCATION DE NIVEAU SECONDAIRE ET COLLÉGIAL**

Suite à la transmission de la résolution adoptée par le Conseil de la MRC de Montmagny demandant à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de mettre sur pied des programmes « *Sports-études* » et « *Arts-études* », une rencontre de la directrice générale a eu lieu avec M. André Chamard, d.g.a. à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, lequel a été mandaté pour travailler ce dossier. Lors de la rencontre tenue le vendredi 5 octobre dernier, il a été précisé que les attentes du Conseil de la MRC étaient à l'effet qu'un programme soit offert dès septembre 2008 dans les deux écoles secondaires du territoire.

À SUIVRE.

### **5.12 PACTE RURAL : DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DES LABORATOIRES RURAUX**

- CONSIDÉRANT qu'en 2007 la MRC de Montmagny a mis en place un service de vidange obligatoire des boues de fosses septiques sur tout son territoire;
- CONSIDÉRANT que ce service a été mis en place dans un objectif de service aux citoyens, mais également de protection de l'environnement;
- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny est préoccupé par la qualité de vie des citoyens, mais également par la capacité de ceux-ci à assumer le coût d'une installation septique conforme et souhaite faciliter la construction d'installations septiques pour les citoyens en leur fournissant des alternatives;
- CONSIDÉRANT le projet déposé par la direction générale à ce sujet;

**2007-10-08**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
 APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny mandate la direction générale de déposer le formulaire « *Lettre d'intention* » dans le cadre du Programme « *Mesure des laboratoires ruraux* » pour un projet visant à implanter un

modèle novateur visant à inciter et surtout, à faciliter la réalisation d'installations septiques conformes pour les propriétaires de résidences isolées du territoire.

**ADOPTÉ**

### **5.13 RÉORGANISATION DU POSTE AUTOROUTIER DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny avait été informée verbalement de l'intention de la Sûreté du Québec de déménager le poste autoroutier situé dans la MRC de L'Islet dans un nouveau poste à la tête des ponts;
- CONSIDÉRANT que cette situation avait été dénoncée par la MRC de Montmagny en juin dernier par la résolution numéro 2007-06-04;
- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de L'Islet a reçu la confirmation, lors de sa session du conseil du 8 octobre dernier, que le quartier général de la SQ de Québec a l'intention d'aller de l'avant avec le projet de relocalisation du poste autoroutier;

**2007-10-09**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny avise la Ministre des Affaires municipales et des régions et le Ministre de la Sécurité publique qu'il s'oppose à cette réorganisation qui se fait au détriment des milieux ruraux, puisque même s'il ne s'agit pas de coupure d'effectifs, il s'agit tout de même d'une perte pour les régions rurales;

**QUE** l'on trouve que le gouvernement met en place de beaux principes comme la « Politique de la ruralité », mais que dans les faits, les milieux ruraux doivent constamment se battre pour garder des services et des emplois de qualité dans leurs milieux;

**QUE** cette tendance à la centralisation est agaçante et essoufflante mais surtout, insultante pour les régions à qui on demande constamment de mettre en place des moyens d'attraction et de rétention.

**ADOPTÉ**

### **5.14 SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **5.14.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE**

Nous sommes toujours dans l'attente de l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

#### **5.14.2 ENTENTE UNIFORMISÉE RELATIVEMENT À LA FACTURATION DES ENTRAIDES**

CONSIDÉRANT le projet d'entente déposé afin d'uniformiser la facturation des entraines incendie entre les municipalités du territoire;

**2007-10-10**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. NORBERT MORIN  
APPUYÉ PAR: M. STEVE GUIMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE** transmettre aux municipalités, pour adoption, le projet d'entente pour les entraides incendie s'appliquant sur le territoire de la MRC de Montmagny en ajoutant cependant les deux éléments suivants :

**QUE** cette entente s'applique à défaut d'autres modalités entre municipalités.

**QU'une** clause indexation soit ajoutée pour indexer, s'il y a lieu, les tarifs fixés dans l'entente.

**ADOPTÉ**

### **5.15 CONSTATS D'INFRACTION DE FAUSSES ALARMES INTRUSION**

Actuellement, la MRC gère les premier et deuxième rapports de fausses alarmes émis par la SQ. À la troisième offense, un constat doit être émis et le dossier est alors transmis à la municipalité locale pour émission de celui-ci. Dans les faits, on constate que très peu de ceux-ci sont effectivement émis.

Après discussions et échanges à ce sujet, il est convenu que la MRC entreprenne les procédures pour déclarer sa compétence pour être en mesure d'offrir ce service aux municipalités participantes.

## **6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **6.1 MODIFICATION DU RCI SUR LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES**

#### **6.1.1 INTRODUCTION D'UNE CARTE DE GÉNÉRALISATION ET DE NOUVELLES COTES D'INONDATIONS À MONTMAGNY**

Le projet de modification du RCI sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables fait suite à une étude de la firme BPR qui a revu le niveau d'élévation du terrain dans le secteur au nord de l'Autoroute 20 et a procédé à une généralisation visant à retirer les fossés de la zone inondable 0-20 ans lorsqu'ils étaient creusés sur des terrains non inclus dans la zone 0-20 ans.

---

### **RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY NUMÉRO 2007-60 RELATIF À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES MODIFIANT LE RCI 2007-56**

---

**Avis de motion :** **11 septembre 2007**

**Adoption :** **16 octobre 2007**

**Approbation du Ministre  
et entrée en vigueur :**

**Publication :**

**ATTENDU QU'** en vertu des pouvoirs conférés par *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut effectuer une généralisation des limites des zones inondables pour répondre à un besoin spécifique;

**ATTENDU QU'** une étude réalisée par la firme BPR, ingénieurs, en date du 20 décembre 2005 conclue à la faisabilité d'une généralisation à Montmagny pour le secteur situé au nord de l'avenue Saint-David, en marge de l'Autoroute Jean Lesage;



**ATTENDU QU'** en conséquence, il y a lieu d'apporter des modifications au RCI 2007-56 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables pour le secteur Saint-David à Montmagny;

**ATTENDU QU'** un avis de motion concernant le présent règlement a été préalablement donné à la session régulière du Conseil de la MRC de Montmagny du 11 septembre 2007;

EN CONSÉQUENCE

**2007-10-11**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil des maires de la MRC de Montmagny adopte le *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montmagny numéro 2007-60 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, modifiant le RCI numéro 2007-56 pour le secteur Saint-David à Montmagny* et qu'il soit ordonné et décrété ce qui suit:

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est intitulé « **RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY NUMÉRO 2007-60 RELATIF À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES MODIFIANT LE RCI 2007-56 POUR LE SECTEUR SAINT-DAVID À MONTMAGNY** ».

#### **ARTICLE 3 MODIFICATION DES ZONES INONDABLES À MONTMAGNY POUR LE SECTEUR SAINT-DAVID ET REMPLACEMENT DE LA CARTOGRAPHIE**

De modifier les zones inondables à Montmagny pour le secteur Saint-David et en conséquence de remplacer la carte 11 de l'annexe 3, laquelle carte est intégrée par l'article 21.3 du règlement 2007-56, par la carte 1 de l'annexe 1 du présent règlement.

#### **ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Marcel Catellier, préfet

\_\_\_\_\_  
Nancy Labrecque, sec.-très.

**ADOPTÉ**

## **6.2 PACTE RURAL II**

Dès que la MRC de Montmagny aura reçu des commentaires sur le plan de travail et le bilan du Pacte rural I envoyés au ministère des Affaires municipales et des Régions, le Conseil des maires en sera informé.

### **6.3 CONFORMITÉ - MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Modification à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montmagny :

Usages conditionnels de manière à autoriser l'usage conditionnel « Bureau ou service administratif ou professionnel » à même la zone Re -17.

**2007-10-12**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre le certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux règlements de la MRC de Montmagny pour la modification au règlement de zonage de la Ville de Montmagny afin d'autoriser l'usage conditionnel « Bureau ou service administratif ou professionnel » à même la zone Re-17.

**QUE** ce certificat soit émis si le règlement de modification du règlement de zonage demeure inchangé et après l'adoption du règlement.

**ADOPTÉ**

### **6.4 ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE POUR L'AIDE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET AU SUIVI DU PACTE RURAL**

Le coordonnateur à l'aménagement fait rapport du résultat de l'offre d'emploi pour une ressource temporaire (18 mois) pour travailler aux périmètres d'urbanisation, aux secteurs déstructurés, au suivi du CCA et du Pacte rural.

Le coordonnateur à l'aménagement recevra la réponse finale du candidat proposé.

**2007-10-13**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à engager M. Sylvain Milot à titre de chargé de projet - Aide à l'aménagement pour une période de dix-huit mois conformément aux conditions salariales convenues entre les parties.

Les principaux mandats de cette ressource seront :

- Aide à la révision du schéma d'aménagement;
- Études et recommandations pour le développement des périmètres d'urbanisation;
- Études et recommandations pour le développement de la zone agricole;
- Secrétariat du Comité consultatif agricole;
- Aide au suivi du Pacte rural.

**ADOPTÉ**

### **6.5 CPTAQ**

La municipalité de Berthier-sur-Mer s'est vu refuser l'agrandissement de son périmètre d'urbanisation vers l'ouest même si ce secteur est considéré déstructuré par les commissaires de la CPTAQ ayant analysé la demande.

Les commissaires évoquent l'augmentation des contraintes causées par l'agrandissement d'un P.U.

Le citoyen possédant les terrains au milieu de la zone déstructurée avait préalablement aussi fait face à un refus pour un usage autre qu'agricole.

La CPTAQ met présentement de la pression sur le monde municipal afin de réaliser un projet d'ensemble de zone déstructurée (Article 59) et cette décision confirme cette situation.

La municipalité de Berthier-sur-Mer entend continuer ses démarches et a déposé une demande de révision au tribunal administratif.

## **6.6 VILLAGE-RELAIS - SAINT-PAUL-DE-MONTMINY - ROUTE TOURISTIQUE DES PARCS**

Le coordonnateur à l'aménagement a participé à une rencontre sur la possibilité de déroger des critères établis pour l'acceptation d'une municipalité comme village-relais. Cette rencontre était organisée par l'ATR et y étaient également présents, les représentants du ministère des Transports, l'agent rural de la MRC, une représentante de Saint-Paul-de-Montminy et deux représentants de Lac-Etchemins.

Le représentant du MTQ a proposé que les représentants des deux municipalités fassent une demande conjointe de révision des critères pour la partie est de Chaudière-Appalaches considérant qu'aucune route nationale n'est présente dans la moitié du territoire habité de Chaudière-Appalaches et qu'il existe des routes touristiques inscrites au Plan de transport du MTQ région Chaudière-Appalaches.

Les arguments pouvant être évoqués pour Saint-Paul-de-Montminy sont les suivants:

- Présence de la Route des Parcs;
- Intersection de deux routes régionales à la place du critère de la présence d'une route nationale;
- Respect des normes de distances des grands centres;
- Absence de grands centres dans le sud-est du territoire;
- Présence d'établissements touristiques attirant une clientèle nationale et internationale;
- Dans la partie « est » du territoire, la Route 216 est le prolongement de la Route 112 dans la partie « ouest » du territoire;
- Le Parc régional des Appalaches compte dans l'ensemble de ses sites plus de 30 000 activités/année.

## **6.7 GAZODUC TQM**

Une présentation du corridor privilégié a été faite par TQM et le tracé proposé n'a pas fait l'objet de contestations importantes de la part des personnes présentes. Un seul propriétaire semble insatisfait du parcours proposé et un ajustement pourrait être fait afin d'amoinrir l'impact du passage du gazoduc dans ce secteur.

La même journée que TQM procédait à la présentation, Énergie Cacouna annonçait un report de deux ans de son projet et Rabaska semblait obtenir l'aval du gouvernement du Québec.

Cette situation met en péril, encore une fois, la desserte de la MRC de Montmagny en gaz naturel.

Considérant que c'est Gaz métropolitain et non TQM qui offre le service de distribution et que Gaz métropolitain est partenaire dans TQM (gazoduc) et dans Rabaska (port méthanier de Lévis), il faut organiser une rencontre avec cette entreprise afin de s'assurer d'une desserte du territoire.

Le CLD est aussi intéressé à rencontrer Gaz métró.

Les promoteurs du gazoduc TQM demande à la MRC de Montmagny un avis de conformité au schéma d'aménagement et aux règlements de la MRC concernant le tracé préliminaire. Cet avis de conformité ne pourra toutefois qu'être préliminaire considérant le degré de précision du projet présenté par TQM.

**2007-10-14**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la directrice générale de la MRC de Montmagny fasse parvenir l'avis préliminaire qui suit à TQM concernant le projet de tracé préliminaire privilégié sur le territoire de la partie nord de la MRC de Montmagny pour le gazoduc Cacouna-Saint-Nicolas.

### **AVIS PRÉLIMINAIRE DE CONFORMITÉ**

#### **PROJET :**

Projet de Gazoduc TQM dans la partie nord de la MRC de Montmagny

Un avis préliminaire de conformité au schéma d'aménagement et aux différents règlements de la MRC de Montmagny est émis par la présente, relativement à l'implantation d'un gazoduc sur le territoire de la MRC de Montmagny, tel qu'apparaissant au plan déposé par l'entreprise TQM.

#### **NOTE :**

Cet avis est préliminaire et ne constitue pas un certificat de conformité en raison du manque de précision des interventions prévues visant la mise en place du gazoduc sur les documents présentés. Pour obtenir un certificat de conformité, il demeure à TQM de présenter avec précision et à la satisfaction de la MRC de Montmagny, la localisation du gazoduc et les plans et devis du projet de gazoduc.

Le schéma d'aménagement de la MRC de Montmagny en vigueur prévoit le passage d'un gazoduc sans s'arrêter à un tracé précis, mais des objectifs sont énoncés concernant les infrastructures de transport d'énergie.

Le projet de gazoduc, pour être conforme au schéma d'aménagement en vigueur devra respecter les aspects suivants :

MINIMISATION DES IMPACTS ET RESPECT DES PARTICULARITÉS DE L'ENVIRONNEMENT LORS DE L'IMPLANTATION ET DE L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT D'ÉNERGIE.

La MRC demande aux intervenants concernés, lors de l'implantation et de l'entretien des infrastructures de transport d'énergie :

- d'éviter les zones agricoles, les sites d'intérêt naturel ou touristique et les prises d'eau potable de surface;
- d'utiliser des herbicides non-nocifs pour l'environnement;
- de favoriser des utilisations secondaires de l'emprise.

La MRC requiert la construction du gazoduc dans la partie nord de son territoire avec des postes de pompage dans les zones industrielles.

Considérant qu'un effort a été fait afin d'éviter de nuire à l'agriculture en contournant le plus possible les terres cultivées et que le projet évite les sites naturels et les secteurs touristiques, il ne manque qu'un élément au projet

de gazoduc afin qu'il réponde à tous les objectifs de la MRC, soit de prévoir des dessertes des zones industrielles de la MRC de Montmagny.

Sachant que ce n'est pas TQM qui offre le service de distribution, la MRC demande à TQM de faire des approches avec Gaz Métro afin d'inclure dans son projet de gazoduc la planification des postes de dessertes sur le territoire de la MRC de Montmagny. La planification de ces dessertes pourrait faire l'objet d'une condition de la MRC de Montmagny à la délivrance d'un certificat de conformité.

La MRC de Montmagny demeure aussi disposée à poursuivre l'étude du projet afin de minimiser les impacts du gazoduc sur l'environnement.

**ADOPTÉ**

## **6.8 ROUTE DES CHUTES**

La municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard demande l'autorisation de déboiser une lisière de trois mètres sur une distance de trois kilomètres en bordure de la Route des Chutes afin d'élargir la route et de creuser des fossés.

Deux courbes dangereuses seraient améliorer, mais il faudrait prendre en considération la valeur esthétique de cette route qui est une route panoramique reconnue dans le schéma d'aménagement.

Aussi, il faut considérer que toute intervention visant à améliorer la route et élargir le chemin engendrera une hausse de la vitesse sur cette route empruntée par les quads, ce qui pourrait aggraver le risque d'accidents.

**2007-10-15**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny émette une position favorable à l'aménagement de la Route des Chutes en émettant la condition de préserver le plus possible le paysage environnant la Route des Chutes. Par exemple, en ne déboisant que d'un côté de la route, là où c'est nécessaire. Toutefois, la MRC reconnaît que les deux principales courbes de cette route (sud du Chemin Laprise et nord du 4<sup>e</sup> Rang) demandent des interventions plus majeures.

**ADOPTÉ**

## **6.9 TRANSPORT COLLECTIF**

- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny a déposé une demande d'aide financière du transport collectif en novembre dernier pour l'année 2007;
- CONSIDÉRANT QUE les paramètres d'attribution de l'aide financière gouvernementale n'étaient pas encore connus lors du dépôt du projet et qu'un versement de 32 000 \$ est en attente de la part du MTQ;
- CONSIDÉRANT QUE dans la demande, à l'intérieur de la contribution du milieu de 30 000 \$ prévue, le budget prévisionnel sous-estimait la contribution financière des usagers et prévoyait une contribution « autres » de 6 000 \$.

**2007-10-16**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. NORBERT MORIN  
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny informe le MTQ qu'en date du 1<sup>er</sup> octobre, la participation des usagers au service de transport collectif est de 22 036 \$ en plus de celle de la MRC de 14 000 \$ et demande un déboursé dans les plus brefs délais du versement de la contribution financière du MTQ pour l'année 2007.

**QUE** la MRC de Montmagny autorise, la directrice générale à verser, en plus de la somme de 14 000 \$ déjà octroyée, une somme de 5 000 \$ à titre d'avance au service de transport collectif, même si la contribution financière supplémentaire du MTQ n'a pas encore été versée à la MRC.

**ADOPTÉ**

## **6.10 RÈGLEMENT D'URBANISME**

Le coordonnateur à l'aménagement informe le Conseil de la MRC que lors de la dernière réunion des directeurs généraux des municipalités locales, ceux-ci ont formulé l'intérêt de commencer une réflexion sur la révision de la réglementation d'urbanisme.

Suite à une discussion sur l'opportunité de procéder à un tel exercice, les membres du conseil s'entendent pour que le coordonnateur à l'aménagement présente une proposition lors d'une réunion subséquente à ce sujet.

Ce travail sera fait en collaboration avec M. Nicolas Pilote, inspecteur intermunicipal et urbaniste de formation.

## **7. CORRESPONDANCE**

### **7.1 CRÉ - PROJET DE CRÉATION DE LA COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE**

Le coordonnateur à l'aménagement fait un bref résumé des objectifs du projet de création de la Commission régionale sur les Ressources naturelles et le Territoire.

### **7.2 PALAIS DE JUSTICE (RÉHABILITATION DE LA PRISON)**

Une lettre reçue en 2006, suite à la demande de la MRC pour la réhabilitation de l'ancienne prison, nous informe que compte tenu de la désuétude des lieux, aucun projet de réhabilitation ne semble envisageable.

## **8. FINANCES**

### **8.1 COMPTES DE SEPTEMBRE 2007**

**2007-10-17**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

<b>No chèque</b>	<b>Montant</b>	<b>Nom du Fournisseur</b>
C700100	552,79	Bureautique Côte-Sud Enr.
C700101	1661,77	Beaudry & Associés, Consultants Évaluation
M700490	170,93	Luc Dupuis, Service d'entretien paysager
C700712	937,16	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C700713	937,16	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
M700761	272,32	Société Canadienne Des Postes
M700762	380,04	Société Canadienne Des Postes
C700763	0,00	Transport S. Doiron Inc.
C700764	35808,75	Transport S. Doiron Inc.

C700765	3962,08	Transport S. Doiron Inc.
M700766	5000,00	Transport collectif MRC de Montmagny
C700767	464,54	Catellier, Marcel
C700768	4756,50	Genivar Groupe Conseil inc.
M700769	3854,38	Delta Québec
C700770	15,67	Bossé, Rosario
C700771	18,03	Thibaudeau, Pierre
C700772	73,89	Roy, Jacques-André
C700773	171,00	Fonds de l'information foncière
C700774	5177,84	Desjardins Sécurité financière
C700775	1018,98	Bureautique Côte-Sud enr.
C700776	958,48	Desjardins Sécurité financière
C700777	72,00	À La Rive inc.
C700778	3060,16	S S Q - Société d'assurance-vie inc.
C700779	1246,56	Fédération québécoise des municipalités
C700780	160,00	La Capitale - Gestion financière
C700781	339,59	Comm. adm. De régime de retraite et d'as
C700782	478,84	Coopérative Journal l'Oie blanche
C700783	874,00	Peuple Côte-Sud
C700784	665,92	Le Soleil
C700785	1000,00	Office du Tourisme de la Côte-du-Sud
C700786	1360,00	CLD de la MRC de Montmagny
C700787	30,00	Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Montmagny
C700788	210,81	Combeq
C700789	397,69	Imprimante Rive-Sud
C700790	210,81	Publicité Plastique Blais Itée
C700791	220,00	Association des directeurs généraux MRC du Québec
C700792	4335,39	Ville de Montmagny
C700793	797,57	Stéréo Plus/Leonard Chabot inc.
C700794	53,18	Labrador Laurentienne inc.
C700795	273,48	Ordre des Évaluateurs agréés du Québec
C700796	78,55	Jacques & Raynald Morin
C700797	3066,40	Impression Rive-Sud
C700798	1276,24	Inspec-Sol inc.
C700799	19,60	L'Épi d'or - Boulangerie Pâtisserie
C700800	11803,00	Télémetrie Chaudière-Appalaches
C700801	182,32	Ass. des aménagistes régionaux du Québec
C700802	10978,00	Services sanitaires Roy
C700803	700,00	Festival de l'Oie blanche
C700804	18,45	Aubé, Luca
C700805	80,46	Éditions Yvon Blais
C700806	260,19	Citicorp Finance vendeur Itée
C700807	857,31	Peintures récupérées du Québec
C700808	980,00	École nationale des pompiers Québec
C700809	284,88	Evolutra Corporation
C700810	1168,57	Tremblay Bois Mignault Lemay, Avocats
C700811	34,13	Michel Proulx Meubles
C700812	114,31	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C700813	1251,95	Beaudry & Associés, Consultants évaluation
C700814	74,07	Vitrierie L.C. inc.
C700815	3967,04	U.S.D. inc.
C700816	46,15	Le Nettoyeur Magnymontois inc.
C700817	301,66	Caron, Clément
C700818	960,00	Ministère Culture, Communications et
C700819	298,80	Grenier, Benoît
C700820	60,00	Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud inc

C700821	35,50	Le Monde forestier
C700822	91,16	Proulx, Jean-Louis
C700823	142,50	Caron, Jean-François
C700824	1147,34	Les Électriciens Roger Desjardins 2000
C700825	341,85	Ventilation CDR inc.
C700826	130,36	Restaurant Au Bois d'or
C700827	6500,00	Myriane Caron et Rénovation Pe Bilodeau
C700828	3913,00	Donald Croteau et Roger et J.Paul Bolduc
C700829	4873,00	J. Charles Couette et J.Paul & R. Bolduc
M700830	155,30	Catellier, Marcel
M700831	60,00	Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud inc
I090087	12,03	Blais, Gaétan
I090088	15,94	Goulet, Jocelyn
I090089	56,17	Pilote, Nicolas
I090090	62,43	Normand, Jocelyn
I090091	85,05	Bertrand, André
I090092	12,50	Vachon, Jocelyn
I090093	173,02	Gagné, Valérie
I090094	26,46	Mercier, Chantal
I090095	139,39	Pilote, Nicolas
I090096	69,42	Lapierre, André
I090097	50,90	Franck, Alain
I090098	74,43	Franck, Alain
I090099	144,33	Normand, Jocelyn
I700756	430,15	Télus Québec
I700757	835,25	Télus Québec
I700758	9034,38	Revenu Canada
I700759	250,00	Revenu Canada
I700760	19880,87	Ministre du Revenu du Québec
I900100	173,06	Bertrand, André
I900101	251,31	Vachon, Jocelyn
I900102	165,87	Gagné, Valérie
I900103	94,02	Mercier, Chantal
I900104	42,92	Blais, Gaétan
I900105	105,64	Goulet, Jocelyn
I900106	103,34	Simoneau, Dany
I900107	152,31	Pilote, Nicolas
I900108	87,33	Franck, Alain
I900109	100,65	Normand, Jocelyn
I900110	56,17	Bertrand, André
I900111	20,00	Vachon, Jocelyn
I900112	179,17	Gagné, Valérie
I900113	94,71	Mercier, Chantal
I900114	128,34	Labrecque, Nancy
I900115	17,63	Simoneau, Dany
I900116	164,81	Pilote, Nicolas
I900117	189,12	Franck, Alain
I900118	133,05	Normand, Jocelyn
I900119	69,84	Bertrand, André
I900120	69,92	Mercier, Chantal
I900121	80,77	Gagné, Valérie
I900122	132,84	Gagné, Valérie
TOTAL	<b>172 195,94 \$</b>	

**QUE** la liste des comptes à payer de septembre 2007 soit acceptée.

**ADOPTÉ**



## **CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haute au montant de 172 195,94 \$.

\_\_\_\_\_  
Nancy Labrecque, directrice générale

### **8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 9 OCTOBRE 2007**

Un état des revenus et dépenses au 9 octobre 2007 est déposé.

### **9. RAPPORT DES COMITÉS**

### **10. VARIA OUVERT**

#### **10.1 LETTRE DÉPUTÉ**

Le préfet informe les membres du conseil qu'une lettre de subvention à même le budget discrétionnaire du député, compte tenu que la Ministre n'avait pas confirmé de budget, lui a été transmise par l'attachée politique de ce dernier et il précise qu'il a reçu une lettre également de la part de la Ministre des Transports lui annonçant une subvention du même montant.

#### **10.2 RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (CONFLIT)**

On demande, pour diminuer les frais de déplacement, de faire coïncider les réunions de la MRC avec les réunions de la Régie de gestion des déchets de L'Islet-Montmagny.

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2007-10-18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 22h05.

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Marcel Catellier, préfet

\_\_\_\_\_  
Nancy Labrecque, dir. gén.